



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLABRIX

Le mercredi 9 avril 2025

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 7

Procuration : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames Odile PERNIN-VIDAL, Maryse FRAMMERY et Messieurs Bernard RIEU, Didier FRANÇOIS, Vincent MARTINEZ, Thierry EVEILLEAU, Laurent FRANÇOIS

Représentés : Marie-Hélène VAUX donne pouvoir à Maryse FRAMMERY

Absents :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil,

Odile PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Nombre de votants : 7

Quorum : 7/5 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 h 35

A l'ouverture de la séance, le Maire annonce à l'assemblée qu'il faut modifier l'ordre du jour les points seront, pour raisons techniques, traités ultérieurement. Il s'agit des décisions relatives au personnel communal.

Ordre du jour de la séance

Désignation d'un secrétaire de séance

Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière séance

Budget principal compte de gestion année 2024

Budget principal compte administratif année 2024

Budget principal affectation du résultat

Taux d'imposition année 2025

Budget principal budget primitif 2025

Budget annexe eau & assainissement compte de gestion année 2024

Budget annexe eau & assainissement compte administratif année 2024

Budget annexe eau & assainissement affectation du résultat

Budget annexe eau et assainissement budget primitif 2025

Budget annexe Zac Les Castagners compte de gestion 2024

Budget annexe Zac Les Castagners compte administratif 2024



Budget annexe Zac Les Castagners budget primitif 2025
Subvention aux associations année 2025
Personnel communal mise à jour du tableau des effectifs
Personnel communal modification du RIFSEEP
Personnel communal mise en place d'un contrat de prévoyance
Questions diverses

2025-08- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2025

Le procès-verbal du 22 janvier 2025 n'appelle aucune observation
Approuvé à l'unanimité

2025-09- BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2024 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2024 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Approuvé à l'unanimité

2025-10- BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

Recettes de fonctionnement	411 329.12 €
Dépenses de fonctionnement	480 230.01 €
<u>Excédent reporté de 2023</u>	<u>247 868.87 €</u>
EXCEDENT DE CLOTURE 2024	178 967.98 €

Recettes d'investissement	489 630.27 €
Dépenses d'investissement	711 915.49 €
<u>Déficit reporté de 2023</u>	<u>32 760.09 €</u>
DEFICIT DE CLOTURE 2024	255 045.31 €

Approuvé à l'unanimité

2025-11- BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

<u>Fonctionnement</u>	
✓ Résultat 2023 excédent	247 868.87 €
✓ Résultat 2024 déficit	- 68 900.89 €
EXCEDENT	178 967.98 €

<u>Investissement</u>	
✓ Résultat 2023 déficit	- 32 760.09 €
✓ Résultat 2024 déficit	- 222 285.22 €
DEFICIT	- 255 045.31 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et



d'investissement comme suit :

✓ Affectation en réserve au 1068 178 967.98 €
Approuvé à l'unanimité

2025-12- TAUX IMPOSITION IMPOTS DIRECTS ANNEE 2025

Comme chaque année, la commune doit voter ses taux de fiscalité directe locale (TH, TFB et TFNB).

Taux actuel

TH 11.35 %
TFB 40 %
TFNB 45 %

Le maire propose à l'assemblée de maintenir, pour l'année 2025, les taux comme suite :

TH 11.35 %
TFB 40 %
TFNB 45 %

Voté à l'unanimité

2025-13- BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2025, équilibré comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Fonctionnement</u>	433 000.00 €	433 000.00 €
<u>Investissement</u>	368 045.31 €	368 045.31 €

Adopté à l'unanimité

2025-14- BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2024 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2024 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Approuvé à l'unanimité

2025-15- BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

Recettes de fonctionnement	140 931.68 €
Dépenses de fonctionnement	130 584.85 €
<u>Excédent reporté de 2023</u>	<u>288 819.83 €</u>
EXCEDENT DE CLOTURE 2024	299 166.66 €
Recettes d'investissement	199 847.34 €
Dépenses d'investissement	95 752.69 €
<u>Déficit reporté de 2023</u>	<u>64 483.04 €</u>
EXCEDENT DE CLOTURE 2024	39 611.61 €

Adopté à l'unanimité

2025-16- BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2024,



statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Fonctionnement

✓ Résultat 2023 excédent	224 336.79 €
✓ Résultat 2024 excédent	<u>10 346.83 €</u>
EXCEDENT	234 683.62 €

Investissement

✓ Résultat 2023 déficit	64 483.04 €
✓ Résultat 2024 excédent	<u>104 094.65 €</u>
EXCEDENT	39 611.61 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

✓ Affectation de l'excédent en investissement	39 611.61 €
✓ Affectation de l'excédent en fonctionnement	234 683.62 €

2025-17- BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2025, équilibré comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Fonctionnement</u>	327 283.62 €	327 283.61 €
<u>Investissement</u>	279 611.61 €	279 611.61 €

Voté à l'unanimité

2025-18- BUDGET ANNEXE ZAC LES CASTAGNERS COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2024 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2024 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Approuvé à l'unanimité

2025-19- BUDGET ANNEXE ZAC LES CASTAGNERS COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

Recettes de Fonctionnement	95 750.56 €
<u>Dépenses d'Investissement</u>	<u>118 494.72 €</u>
DEFICIT D'EXPLOITATION 2024	22 744.16 €

Approuvé à l'unanimité

2025-20- BUDGET ANNEXE ZAC LES CASTAGNERS BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2025, équilibré comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Fonctionnement</u>	118 494.72 €	118 494.72 €
<u>Investissement</u>	118 494.72 €	118 494.72 €

Adopté à l'unanimité

2025-21- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2025



Quatre dossiers de demande de subvention ont été déposés par des associations locales, selon les modalités définies par le conseil municipal.

- ✓ L'Abrix Bar
- ✓ La Fenêtre à Meneaux
- ✓ L'Association Sports & Loisirs
- ✓ Musique sans mesure

Le conseil municipal a délibéré et a décidé, à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ L'Abrix Bar la somme de 500 €
- ✓ La Fenêtre à Meneaux la somme de 500 €
- ✓ L'Association Sports & Loisirs la somme de 500 €
- ✓ Musique sans mesure la somme de 500 €

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Problème de l'évacuation des plaques d'amiante, recherche d'un devis moins onéreux.
- ✓ Demande d'échange d'un terrain communal. La mairie n'est pas favorable compte tenu de l'emplacement du terrain échangé.
- ✓ Logements sociaux, bilan de la commission d'attribution.
- ✓ Logement communal départ d'un locataire. Quelques travaux de rafraîchissement sont à prévoir. Loyer à revoir à la baisse compte tenu des frais de chauffage
- ✓ Information sur le PPRI qui a été approuvé.
- ✓ Cinéma d'Uzès, importants travaux à prévoir. La CCPU s'est engagée à participer à leur financement.

La séance est levée à 11 heures.

La secrétaire de séance,
Odile PERNIN-VIDAL

Le Maire,
Bernard RIEU

